



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

**LA NOTIFICATION DU MARCHÉ MA.R.E CORSICA
LOT 4 - FOURNITURE D'UNE API D'ENVOI DE SMS**

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 3 au 5 novembre 2021

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Cote d'Azur, telle que prévue aux articles D711-71-1 du Code de Commerce, et 58 du Règlement Intérieur de la CCINCA, **débutée le mercredi 3 novembre à 14h41 et clôturée le vendredi 5 novembre à 12h00.**

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

soit un total de 34 membres titulaires votants sur 56 membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur

NON-VOTANTS

Messieurs CHAIX Bernard - Vice-Président, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BREMOND Lydie, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GENETELLI Patrick, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus.**

soit un total de 22 membres titulaires non-votants sur 56 membres en exercice composant la CCI Nice Côte d'Azur

34 Membres élus votants sur 56 membres en exercice composant l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur : le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.



CONTEXTE :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie exercent une mission d'intérêt général ; elles représentent les entreprises industrielles, commerciales et de services auprès des pouvoirs publics afin de promouvoir le développement économique.

C'est dans le cadre de ces missions que la Chambre de Commerce de Corse, au travers de ses deux établissements Ajaccio (Corse-du-Sud) et Bastia (Haute-Corse), participent en tant que partenaires, au Projet Stratégique MA.R.E., approuvé par la Région Toscane avec le décret no. 15796 du 03/10/2017, et financé dans le cadre du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (ci-après "IFM 2014-2020").

Par Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée 09/07/2021 la CCI NCA exerce pour la CCI de Corse une mission d'AMOE dans le cadre du Projet M.A.R.E.

Au titre de sa mission, la CCI NCA a lancé une consultation pour les besoins suivants :

- **Lot 1** : Développement d'une plateforme de recrutement "EMPLOI CORSICA M.A.RE" **lot notifié au candidat le mieux disant** après autorisation donnée par délibération de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2021
- **Lot 2** : Un consultant Ressources Humaines Expert dans les métiers bleus et verts **lot déclaré infructueux**
- **Lot 3** : Fourniture d'une API de datas « emplois métiers bleus et verts » **lot déclaré infructueux**
- **Lot 4** : Fourniture d'une API de type Https d'envoi de SMS

Le 27 septembre dernier l'Assemblée Générale a délibéré pour la notification du Lot 1. **Aujourd'hui il lui est proposé d'autoriser la notification du lot 4.**

L'estimation budgétaire de ce lot est la suivante :

- ▶ estimation annuelle de 1 000,00 € HT avec un montant minimum annuel de 500,00€ HT et un montant maximum annuel de 3 000,00 € HT – soit un montant maximum sur la durée totale du marché de 12 000,00 € HT

Chaque lot ayant une durée d'un (1) an, reconductible trois (3) fois, le montant maximum de l'opération sur la durée globale du marché est donc de 432 000 € HT.

Au regard des seuils applicables au 1er janvier 2021 relatifs aux procédures formalisées, et l'opération portant sur des besoins relevant de la catégorie des prestations, le marché a été lancé en Appel d'offres ouvert selon les articles L2124-1, L 2124-2 et R.2124-1, R. 2124-2 et R.2161-1, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique et ainsi fait l'objet d'une publicité au JOUE le 03/08/2021 et au BOAMP le 31/07/2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 15/09/2021 2021.

Le Rapport d'analyse concernant les lots 1, 2 et 3 de ce marché a été soumis pour avis, avant notification, à la Commission de la Commande Publique lors de sa séance du 5 octobre 2021.

Concernant le lot 4, l'analyse était en cours à la date de la dernière séance de l'Assemblée Générale.



CONSIDERANT :

- ▶ **L'article 112.2** du Règlement intérieur de la CCI NCA qui dispose que les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCI NCA doivent faire l'objet d'une autorisation du Président par l'Assemblée Générale avant le lancement de la procédure, ou **avant leur notification et leur signature avec le titulaire sélectionné** ;
- ▶ Que dans le cadre de l'exercice de sa mission d'AMOE pour la CCI de Corse, les prestations qui résultent du lot 4 du marché objet de la présente délibération doivent être finalisées au plus tard en décembre 2021, ce qui implique que le lot 4 en question doit être notifié avant la fin novembre 2021 ;
- ▶ Qu'ainsi, la CCINCA a lancé une publication en date du 31/07/2021 et qu'à l'issue de l'analyse de l'offre concernant le lot 4, le rapport d'analyse propose d'attribuer le lot 4 au soumissionnaire ayant remis une offre pour un montant annuel de 800 € HT ;
- ▶ Que la Commission de la commande publique de la CCINCA se prononcera le 05 novembre 2021 sur les conclusions du Rapport d'analyse du lot 4 avant notification ;
- ▶ Que la Commission de la commande publique de la CCINCA s'est prononcée le 5 octobre 2021 sur les conclusions du Rapport d'analyse des offres concernant les lots 1, 2 et 3 avant notification ;
- ▶ Que ce marché n'a pas été recensé dans la liste des marchés prévisionnels validée par l'Assemblée Générale lors de sa séance du 30 novembre 2020 ;

DECIDE :

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des membres votants :

- ▶ D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la notification et la signature du lot 4 de ce marché passé en procédure formalisée au sens de la Commande Publique selon les résultats de l'analyse présentée aux membres de l'Assemblée Générale, et sous réserve d'un Avis favorable de la Commission de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 56
Votants : 34 (quorum : 29, atteint),
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 34

Nice, le 5 novembre 2021

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO